

LE JOURNAL DE SERCHES

Journal communal d'information

5^{ème} année – N° 16 – 1^{ème} trimestre, février 2012

gratuit ne peut être vendu

Le mot du Maire

Le journal de Serches entame sa cinquième année d'édition et poursuit sans relâche son travail d'information. Chaque trimestre, nous nous efforçons de maintenir une variété dans les thèmes, et de proposer des nouveautés. Certains d'entre vous attendent leur feuillet avec impatience et les retards de parution ne passent pas inaperçus.

Comme vous pouvez le constater, les sujets qui occupent l'équipe municipale sont très diversifiés et certains projets ne peuvent que se mener sur le long terme et demandent plus d'engagement.

Parmi les bonnes nouvelles, l'assainissement collectif que beaucoup d'entre nous attendent est enfin programmé. Vous trouverez plus de détail en page deux.

Serches s'agrandit doucement. Petit à petit, des maisons vancantes sont rénovées et la perspective de nouvelles constructions au sein d'un lotissement feront croître la population. Ce projet retient toute l'attention du conseil municipal. La croissance du nombre d'habitants amènera une augmentation des dotations annuelles de l'état.

Bonne lecture à tous.

BK

Population

Tous les ans, les données sur la population des communes sont actualisées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (l'Insee) en fonction des données estimées (statistiques), les enquêtes de recensement étant réalisées tous les cinq ans.

Les chiffres de la population légale de Serches transmises en mairie indiquent une augmentation de serchois. La population municipale compte 307 habitants, auquel il convient d'ajouter 7 individus. Ce chiffre supplémentaire correspond au nombre de résidents temporaires de la commune. Au 1er janvier 2012, Serches compte ainsi 314 habitants.

Les résultats détaillés des recensements sont disponibles sur le site www.insee.fr.

Lotissement

Suite aux avis défavorables du Conseil municipal, des services de l'architecture et de la Direction départementale des territoires (voir JdS n° 12), les propriétaires de la parcelle « Le Molle » (ancien jardin de la ferme, situé entre la rue St-Blaise et la route du Mont-de-Soissons) devraient déposer prochainement un nouveau permis d'aménager pour une dizaine de lots à bâtir.

Si ce projet présente une meilleure intégration, les services de l'état ne devraient pas s'opposer à la création d'un lotissement dans ce secteur, les terrains du Molle étant rendus constructibles par la carte communale validée en 2007.

Lors du conseil municipal du 13 janvier dernier, le Maire a proposé la création d'une commission qui devra travailler et réfléchir sur le projet lo-

tissement afin d'intégrer au mieux, ces nouvelles constructions dans le village.

Cette commission composée de conseillers sera ouverte à un comité consultatif composé d'administrés. Les personnes souhaitant participer à ce groupe de travail sont invitées à se faire connaître en mairie.

Activités des aînés

En janvier, une trentaine de personnes d'Acy et Serches se sont réunis autour de la galette offerte par familles rurales pour les aînés. A cette occasion, les participants ont décidé de se réunir plus souvent. Un groupe de marcheurs s'est constitué les jeudis des semaines impaires pour randonner autour de Serches et d'Acy. Les jeudis des semaines paires, l'animatrice encadrera un atelier activités manuelles et les premiers jeudis du mois, un atelier jeux de société, les joueurs de cartes se réunissant tous les jeudis après-midi à la salle des fêtes d'Acy.

Mercredi 29 mars, une journée pleine de découvertes est organisée à Monampeuil. Au programme : visite d'une ferme, gymnastique chinoise, repas, activités, relaxation, massage japonais, goûter.

Pour toute information, inscription et règlement s'adresser à l'animatrice au 06.17.41.36.01

Inventaire des cavités

Procédant à l'inventaire des cavités souterraines présentes sur le territoire national, le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a adressé aux communes un questionnaire sur la localisation, la nature et la taille des cavités. La formation des cavités

dans le sous-sol résulte soit d'une origine naturelle, soit du creusement par l'homme. Après interrogations auprès de nombreux Serchois, une dizaine de sites de carrières souterraines, de souterrains et de cavités aménagées au cours de la première guerre ont été cartographiées. Toutes ont fait l'objet d'une visite, d'un métrage approximatif et d'une description sur le bordereau du BRGM. Quelle surprise de constater qu'après des siècles, de nombreuses galeries subsistent encore. Certaines cavités présentent quelques dangers ou sont devenues inaccessibles en raison d'effondrements des plafonds ou de mouvements de terrains.

Créé en 1959, le Brgm, établissement public de recherche à caractère industriel et commercial (EPIC) est chargé de gérer les ressources géologiques. La prévention des risques du sol et du sous-sol figure parmi ses missions. Il œuvre à la compréhension et l'identification des phénomènes géologiques afin de pallier aux risques naturels. En effet, en France des dommages occasionnés par des mouvements de terrains liés à des cavités souterraines (effondrement) ont parfois des conséquences humaines et socio-économiques considérables.

Informations Territoriales

À l'attention des jeunes et des nouveaux Serchois, voici quelques informations concernant le territoire cantonal dans lequel nous vivons.

Serches se trouve dans l'arrondissement de Soissons et dans la 5ème circonscription législative mais fait partie des 41 communes du canton de Braine, dont le Conseiller général depuis 2004 est Ernest Templier de Chassemy. Avec ses 11 116 habitants (population municipale 2008), le canton se trouve au 18ème rang national en termes de population. Les trois communes les plus peuplées sont Braine, Acy et Ciry-

Salsogne. 37 communes se rattachent à la Communauté de communes du Val de l'Aisne, trois autres communes à la Communauté d'agglomération du Soissonnais et une commune, Courcelles-sur-Vesles ne se rattache à aucune intercommunalité.

Anciens combattants

L'Assemblée générale de l'UNC Acy-Serches-Vénizel tenue le 21 janvier dernier dans la salle communale de Serches s'est déroulée en présence de Stéphanie Simonnelli-Lebée, Maire de Vénizel et de Bruno Robert, premier adjoint de Serches.

Après lecture des différents bilans, les membres du bureau ont été reconduits dans leur fonction. Roger Marié a été confirmé dans ses fonctions de président, M. Papier reste trésorier et Mme Maréchal occupe le poste de secrétaire.

L'assemblée générale s'est achevée autour de la traditionnelle galette.

Taxe d'aménagement

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a abouti à la création d'une nouvelle taxation reposant sur la « taxe d'aménagement » (TA). Cette taxe, créée pour lutter contre l'étalement urbain et parvenir à l'utilisation économe et équilibrée des espaces, remplacera de nombreuses taxes d'urbanisme en particulier la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD/CAUE). Par délibération du conseil municipal, le 4 novembre dernier, la commune de Serches a instauré pour trois ans la taxe d'aménagement au taux de 2,5%. Cette taxe qui sera appliquée aux nouvelles constructions, entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012.



Une des cavités de Serches. Photo : B. Robert.

Assainissement

Chacun sait pour l'avoir vécu, que l'assainissement autonome de nos habitations est régulièrement source de problème et d'inquiétude quant au bon fonctionnement de ces installations. L'assainissement collectif des eaux dépend de la communauté d'agglomération du Soissonnais, chargée des 26 communes dont Serches. Elle s'occupe également de la surveillance et du contrôle des installations autonomes.

L'« agglomération » et l'Agence de l'eau Seine Normandie établissent le programme des travaux du réseau intercommunautaire. A Serches, l'étude d'une première tranche de raccordement avait été réalisée en 2006/2007 par le cabinet Pingat et concernait les rues du Moulin, du Bois de Fontaine et de la Grenouillère. En janvier, lors du débat d'orientation budgétaire - assainissement, la commission a proposé pour la commune de Serches, la mise à l'étude de la seconde tranche en 2012 pour les rues principale, Necvin, Coureau et St-Blaise. Les travaux d'assainissement collectif pour les deux tranches pourraient débuter en 2014.

Pour information l'étude de la seconde tranche est évaluée à 67 700 € H.T. et les travaux pour les deux tranches à 1 184 500 € H.T. Les habitations concernées par la future étude seront informées de la date de réunion durant l'année 2012.

Traque au renard

Par son arrêté préfectoral du 22 mars 2010, le préfet de l'Aisne autorise des organismes et des personnes habilités, à procéder à l'abattage d'animaux nuisibles en tout temps et en tout lieu. Sont également concernés tous les animaux soumis à

un plan de chasse et ayant un comportement suspect à l'égard de l'homme ou susceptible de présenter un risque pour la sécurité publique.

A cet effet, la fédération départementale de chasseurs de l'Aisne a déposé en date du 12 décembre 2011, une information préalable d'opération de destruction de renards pour des raisons de surpopulation. Ces opérations commencées le 17 décembre 2011 s'achèveront le 15 mars 2012. Elles se déroulent les nuits des lundis et mardis de 20 heures à 6 heures 30. Les procédés employés font appel à des tirs de nuit avec sources lumineuses à bord de deux véhicules Mitsubishi double cabine, l'une de couleur verte et l'autre de couleur bleue et gris.

Cette opération s'étend sur un vaste territoire, du plateau sud du Soissonnais au Tardenois.

La liste des tireurs habilités et les détails de l'opération restent disponibles en Mairie.

Centenaire

Madeleine Egyptus, née le 7 décembre 1911 à Juvigny, a fêté ses 100 ans dans son domicile de Juvigny devant ses nombreux enfants, petits-enfants et arrière petits enfants. Le maire de Juvigny ainsi que Patrick Day conseiller général étaient de la fête comme nous le rapporte l'Union du 16 décembre dernier.

Madeleine Egyptus s'est mariée le 4 septembre 1934 avec Monsieur Catté. Cette charmante centenaire fut une habitante de Serches vers 1935. En effet, elle suivit son jeune époux instituteur qui, pour son premier poste, fut affecté dans notre commune. Un Serchois se souvient de Madeleine Catté, lorsque jeune bébé un peu turbulent, il passa sa punition seul dans la salle de classe sans manger. La faim le tenaillait lorsqu'il

reçut la visite de madame Catté venue discrètement lui apporter des carrés de chocolat. Ce jeune bébé lui en est toujours resté reconnaissant.

Serches.fr

Un an après sa mise en service, le site internet de la commune de Serches continue de s'accroître. Avec un peu moins d'une vingtaine de pages lors de son lancement, celui-ci propose aujourd'hui un contenu riche de plus de cinquante pages. L'accès au site passe par une nouvelle page d'accueil, totalement refondue et adaptée aux nouvelles capacités d'analyse textuelle du principal moteur de recherche, Google. Celle-ci présente les principaux thèmes contenus, développés sous la forme de textes synthétiques. En cliquant sur des mots clefs, l'internaute accède directement à la page concernée.

Désormais, les communiqués s'affichent directement à l'ouverture du site. Régulièrement actualisés, ils ne constituent pas seulement un double avec les panneaux d'affichage situés devant la mairie, mais livrent parfois une information urgente comme par exemple l'annulation des cars scolaires et des transports en commun. L'information d'une petite commune rurale telle que Serches étant moins vite renouvelée, la priorité est mise sur le patrimoine historique et naturel. Il s'agit manifestement d'un choix judicieux, puisque les courriels de félicitation émanent de personnes ayant des attaches anciennes avec la commune, et qui, par ce biais, retrouvent leur racines.

Si le classement récent des archives communales a facilité la recherche des informations, un certain nombre de serchois ou d'anciens serchois ont également apporté leur pierre à l'édifice en prêtant des documents inédits qui seront au fur et à mesure mis en ligne.

Le site internet de Serches sera présenté au public, samedi 17 mars à 15 heures dans la salle communale. La projection sera orientée principalement à l'attention des personnes n'ayant pas de connaissance en informatique ou avec l'outil internet.

Eclairage public

Depuis quelques semaines, les techniciens de la SICAE sont amenés à changer régulièrement des ampoules sur les lampes d'éclairage public. En cas de constat de panne ou d'éclairage intermittent, à proximité de votre domicile, prévenez la mairie par mail (via le site serches.fr) ou par téléphone.

Renards en Fête

Retenez les dates des prochaines activités qui vous sont proposées par les Renards en fête pour les semaines à venir. Samedi 10 mars, soirée crêpes et jeux de cartes. Samedi 21 avril, concours de boules trophée Serge Duménil. Le lendemain, dimanche 22, pour la sortie morilles, rendez-vous à 8 heures devant la Mairie.

Pour tout renseignement contactez Guy Dautreppe au 03.23.72.36.04.

Kandinsky à l'école

Dans le cadre du projet d'école, les enfants du groupement scolaire d'Acy-Serches ont présenté vendredi 3 février, une exposition autour du thème des peintures de Vassily Kandinsky. Ce peintre, considéré comme l'un des artistes majeurs du 20^{ème} siècle avec Picasso et Matisse, est le fondateur de l'art abstrait.

Pour M. Melun directeur de l'école Charles Chevallier, cette action s'inscrivait dans le cadre du projet d'école, la priorité étant de développer le parcours culturel des élèves. Ce projet a permis de travailler dans de nombreux domaines : les arts visuels, la géométrie, le langage en maternelle, la production d'écrits...

Les élèves ont pu coopérer ensemble pour arriver à des objectifs communs.

Vous pouvez visualiser cette expo ainsi que d'autres productions du groupement scolaire, en vous rendant sur le blog réalisé par les élèves de CM1-CM2 :

http://blogs.acamiens.fr/cm1_CM2_a_cy/

Elections

Cette année, les électeurs seront quatre fois appelés aux urnes. Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 22 avril et 6 mai, les élections législatives les dimanches 10 et 17 juin. En raison de la refonte de la liste électorale, de nouvelles cartes électorales seront distribuées en avril, quelques jours avant le premier tour du scrutin présidentiel.

Si vous souhaitez participer au bureau de vote, faites vous connaître dès maintenant auprès du secrétariat de mairie.

SCOT

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale (SCOT), la Communauté d'agglomération du Soissonnais ouvre une enquête publique sur les 28 communes du territoire intercommunal. Vous pouvez consulter le dossier à la Mairie aux heures ouvrables du 19 mars au 15 avril. Durant cette période, toutes personnes peuvent consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre du commissaire enquêteur, M. Michel Formentel, ou en adressant un courrier à son nom au siège de la communauté d'Agglomération à Cuffies. Informations sur www.serches.fr.

Vigilance

Les gendarmes ont été amenés à intervenir sur un nouveau mode opératoire ; des malfrats profitent de l'organisation de manifestation - type lotto par exemple - pour dévaliser l'intérieur des véhicules regroupés sur les parkings. La gendarmerie appelle la population à la plus grande vigilance et en cas de comportement suspect, appelez le 17.

Edité par la Mairie de Serches (Aisne).



Les travaux des enfants inspirés par Kandinsky. Photo : F. Melun